

bulletin de la bibliothèque nationale du québec

Montréal — Vol. 14, n° 1 — Mars 1980

ISSN 0045 — 1967



Ministère des
Affaires culturelles
Bibliothèque nationale du Québec

La Bibliothèque nationale du Québec au milieu de l'animation culturelle, sportive et commerciale ou la Fête des neiges au Village Saint-Denis en février dernier. On aperçoit, à gauche, le clocher de l'ancienne église Saint-Jacques intégré au complexe de l'Université du Québec à Montréal et, à droite, la Bibliothèque nationale du Québec où s'est déroulé un concours de sculpture sur glace.



Montréal — Vol. 14 n° 1 — Mars 1980.

DIRECTION

Louis Bélanger

COMITÉ DE RÉDACTION

Anastassia Saint-Pierre, *Présidente*

Lise Côté

Denis Rivest

Hélène Roussel

PHOTOGRAPHIE

Jacques King

(Service de microphotographie)

COLLABORATEUR

Régis Fournier

Courrier de la deuxième classe
Enregistrement n° 1503
Dépôt légal — 1^{er} trimestre 1980
Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 0045 — 1967

Reproduction autorisée des textes non
copyright, sur demande et mention de
l'auteur et de la source. Les articles
publiés n'engagent que leurs auteurs.

LE BULLETIN DE LA BIBLIOTHÈQUE
NATIONALE DU QUÉBEC est publié tri-
mestriellement. Il est distribué gratuite-
ment à titre personnel. On peut se le
procurer en adressant sa demande à la:
Bibliothèque nationale du Québec
Service des publications
1700, rue Saint-Denis
Montréal (Québec) H2X 3K6

SOMMAIRE

- 1- Une politique de développement des collections. Jean-Rémi Brault
- 2- La « White House Conference » Washington, D.C. 15-19 novembre 1979. Jean-Rémi Brault
- 3- Livres d'artiste acquis par la Bibliothèque nationale du Québec en 1979. Cyrille Voyer
- 4- D'un cabinet des estampes au Québec. Régis Fournier
- 5- Centenaire de la naissance du poète Émile Nelligan.
- 6- *La Bonne Fermière* 1920-1933? Jacinthe Marcotte
- 7- Hommage à Yvette Trépanier. Ruth Tétreault
- 8- Un stage de maîtrise en informatique à la Bibliothèque nationale du Québec. Marcel Beauchamp
- 9- Nouvelles brèves.

UNE POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS

Comme toutes les bibliothèques, la Bibliothèque nationale du Québec a toujours acquis un certain nombre de documents. Ne serait-ce que par le dépôt légal, elle recevait tous les documents publiés sur le territoire québécois. À partir de critères assez généraux et d'objectifs imprécis, elle acquérait un certain nombre d'autres documents qui semblaient répondre aux besoins des lecteurs.

Mais le caractère imprécis de ces critères, conjugué avec l'abondance des publications et les limites budgétaires, nous a incités à préparer des normes relativement rigoureuses qui permettent d'atteindre les objectifs de la Bibliothèque nationale du Québec et de mieux servir les lecteurs.

Les objectifs de la Bibliothèque nationale du Québec ont été définis à l'intérieur de cinq grandes fonctions. Outre que celles-ci se retrouvent dans le texte de la loi qui a constitué cette institution nationale, ce sont également celles qui sont proposées par l'UNESCO à tous les organismes qui se veulent bibliothèques nationales.

Il a donc été entendu que la première fonction consistait à développer

une collection et qu'elle se formulait ainsi :

La politique d'acquisition de la Bibliothèque nationale du Québec est centrée sur l'acquisition des laurentiana sous quelque support qu'ils se présentent et subsidiairement sur l'acquisition des documents étrangers qui favorisent l'exploitation des laurentiana et permettent ainsi de soutenir la recherche.

Cet énoncé n'établissait pas pour autant « la politique » du développement de nos collections. C'est pourquoi, en janvier 1977, nous avons mis sur pied un groupe de travail sur le développement des collections. Il remettait, en avril 1978, son rapport qu'il intitulait : *Pour un développement concerté des collections d'une bibliothèque nationale d'aujourd'hui.*

À partir des conclusions et des recommandations contenues dans ce rapport, nous avons élaboré et précisé une politique aussi détaillée que possible concernant le développement des collections de la Bibliothèque nationale du Québec. Dans cette

Il analyserait les besoins et les... ➤

démarche, nous avons pris en considération un certain nombre de données, parmi lesquelles il convient de retenir les suivantes.

1. La Bibliothèque nationale du Québec a été créée en 1967 à partir des fonds importants accumulés par la Bibliothèque Saint-Sulpice depuis 1844. Cette documentation traite plus particulièrement du secteur des laurentiana, du développement de la collection des ouvrages en sciences religieuses et se spécialise dans le secteur des sciences humaines.
2. Simultanément sont nés et se sont développés au Québec d'autres établissements qui offraient des services documentaires importants. Pour Montréal, il faut rappeler la Bibliothèque de la ville de Montréal, le Fraser Institute, les centres de documentation spécialisés, les grandes universités, dont la plus récente, l'université du Québec à Montréal (UQAM), sans oublier les cégeps qui se dotent de plus en plus d'importantes bibliothèques. Quant à la ville de Québec, on ne peut oublier la Bibliothèque de la Législature, l'Institut canadien qui depuis longtemps joue le rôle de bibliothèque publique, la Bibliothèque administrative du ministère des Communications, celle de l'université Laval et les très nombreux centres de documentation des organismes gouvernementaux. Ces grands établissements, surtout les universités, ont développé et continuent de développer des grandes collections à caractère encyclopédique.
3. Avant même la création de la Bibliothèque nationale du Québec, certaines grandes institutions du Québec et du Canada avaient pris l'initiative de conserver le secteur des laurentiana. Il

en fut ainsi pour la Bibliothèque municipale de Montréal qui a acquis la collection Gagnon et l'université Mc Gill qui a acquis la collection Lande. Mais en dehors du Québec, la Bibliothèque nationale du Canada, la bibliothèque publique de Toronto, la bibliothèque de l'université de Colombie Britannique et quelques autres, sans oublier certaines universités américaines, ont également réuni d'importantes collections de laurentiana.

4. Traditionnellement, les collections se sont développées en se limitant aux documents produits sur papier. Mais il n'est plus possible d'ignorer les autres supports documentaires. Même si, pour un certain temps encore, les bibliothèques et la plupart des lecteurs auront une préférence pour l'imprimé sur papier, le développement des autres supports documentaires constitue un mouvement irréversible. Et il faut en tenir compte.
5. La clientèle d'une bibliothèque nationale est une réalité qu'il faut examiner de près pour en cerner les diverses catégories. Ainsi, elle comprend les lecteurs qui fréquentent les salles de lecture. Cette clientèle peut augmenter ou diminuer, selon qu'elle trouve ou non les documents dont elle a besoin, selon qu'elle reçoit ou non les services qu'elle requiert. Il est même fort probable que l'abondance et l'assiduité de cette clientèle soient en proportion directe avec la pertinence des politiques qui ont été adoptées et de l'application qui en a été faite. La clientèle d'une bibliothèque nationale comprend aussi une autre catégorie : les personnes et les établissements qui consultent la bibliographie nationale et les autres ouvrages collectifs. Il importe donc, dans l'éta-

blissement des politiques de développement des collections, de tenir compte de l'importance de cette clientèle indirecte, mais surtout du coefficient de variabilité de l'autre clientèle : celle qui fréquente les salles de lecture, celle qui ne vient plus faute d'avoir pu trouver les documents requis, celle qui commencerait de venir si elle était informée de l'ampleur des collections et de l'existence des politiques de développement.

6. Étant membre du grand réseau des bibliothèques nationales, la Bibliothèque nationale du Québec a souscrit aux principes du contrôle bibliographique universel (CBU). Or, l'application du CBU ne se limite pas à des questions de description bibliographique ni à des normes d'impression et de disponibilité des bibliographies nationales. Le CBU postule, au point de départ, une politique de développement des collections basée sur la distinction essentielle entre « l'édition nationale » et la « collection nationale » et sur la planification des collections dans l'ensemble du territoire national.
7. Or, précisément, cette notion de « collection nationale » exige l'application du concept des systèmes nationaux d'information (NATIS). Celui-ci stipule qu'il revient à chaque État d'assumer la planification nationale en matière de documentation. Déjà plusieurs pays ont entrepris d'appliquer graduellement les principes du NATIS, dans le respect des fonctions et des objectifs de chaque institution.
8. Logiquement, le NATIS et ses corollaires essentiels que sont le CBU et la disponibilité universelle des publications (DUP) entraînent la mise en place d'une action de



concertation nationale dans le domaine du développement des ressources documentaires. Il est indéniable que la Bibliothèque nationale du Québec doit continuer de participer aux activités de concertation selon un rôle qui reste à être précisé. Déjà, le livre blanc sur *La politique québécoise du développement culturel* affirmait :

*Cette concertation, il n'est pas question d'en confier la mission exclusive à la Bibliothèque nationale. Cependant, il devrait exister au Québec, comme dans d'autres pays, une coordination générale de ces établissements. La Bibliothèque nationale sera appelée à jouer un rôle important, en offrant des services, en particulier en ce qui concerne la bibliographie et les expertises bibliographiques. À mesure que des moyens pourront être consentis, l'éventail de ces services sera étendu.**

C'est dans le contexte de ces données que nous avons élaboré les politiques de développement des collections. Désireux d'utiliser le mieux possible les crédits qui sont mis à notre disposition et soucieux de servir le plus adéquatement possible les chercheurs qui fréquentent notre institution, nous jugeons important de déterminer, dans les moindres détails, les axes et les critères selon lesquels la Bibliothèque acquerrait diverses catégories de documents.

On ne s'étonnera pas que, dans un premier temps, la Bibliothèque nationale du Québec veuille acquérir tous les documents édités à l'extérieur des frontières du Québec, depuis les débuts de l'installation de l'imprimerie au Québec, en 1764. Il s'agit donc d'acquérir l'édition nationale dans toute son exhaustivité, c'est-à-dire

tous les livres et périodiques, du secteur privé comme du secteur public, les cartes, les disques et certains autres types de documents dont il sera fait mention plus loin.

La Bibliothèque acquiert aussi tous les documents qui se rapportent au Québec, même s'ils sont publiés hors du Québec, soit parce que le sujet est partiellement ou entièrement québécois, soit parce que l'un des collaborateurs est québécois (par exemple, l'auteur, le traducteur, l'illustrateur, etc.), soit parce que l'ouvrage est une traduction en langue étrangère de documents d'auteurs québécois. Nous considérons que font également partie des documents qui se rapportent au Québec et qui doivent donc être acquis : les documents des Franco-canadiens hors Québec, les documents qui concernent les Franco-américains comme entité ethnique, les documents qui concernent la présence française en Amérique du Nord durant la période de la colonisation et les documents qui témoignent du rayonnement du Québec dans le monde.

Enfin, la Bibliothèque nationale du Québec acquiert une documentation d'appoint, c'est-à-dire des ouvrages qui contiennent des données pertinentes sur le Québec et qui contribuent à une meilleure compréhension du fait québécois. C'est ainsi que sont acquis des ouvrages de référence, des ouvrages spécialisés dans le domaine de la documentation et les instruments de travail du personnel.

Sans élaborer davantage, signalons que, pour chacun de ces trois axes, nous avons précisé des critères précis. Ainsi, on détermine combien d'exemplaires sont acquis, dans quelle langue, dans quelle discipline, à quelle clientèle ils s'adressent, etc.

Il importe encore de noter qu'en plus des documents mentionnés plus

haut, la Bibliothèque nationale du Québec acquiert des documents divers qui, tous, témoignent à leur façon du fait québécois et des multiples activités des Québécois. Mentionnons à titre d'exemples, les affiches, les programmes de spectacles, les cartes postales, les catalogues commerciaux, les cartes d'invitation, etc.

Surtout, en étendant le dépôt légal aux cartes géographiques et aux disques et cassettes, en acquérant ces documents de façon rétrospective, la Bibliothèque nationale du Québec développera des secteurs importants pour lesquels elle accuse actuellement un retard. De même, elle acquiert les mémoires et les thèses de 2^e et 3^e cycle universitaire soutenues soit dans les universités du Québec, soit par des Québécois dans les universités étrangères, soit par des étrangers dans des universités étrangères, sur des sujets québécois.

L'établissement d'une telle politique de développement des collections peut ressembler à un exercice de casuistique ou à la rédaction d'une polysologie, mais les objectifs visés présentent une autre dimension.

Essentiellement, nous voulons que la Bibliothèque nationale du Québec devienne le centre de documents par excellence sur le Québec. Nous souhaitons qu'un jour, tous les chercheurs qui désirent consulter des documents québécois sachent qu'ils les trouveront à la Bibliothèque. Nous croyons qu'il est important pour tous ceux qui désirent étudier le Québec qu'ils trouvent dans cet établissement une documentation abondante et pertinente.

* Québec. Ministre d'État au Développement culturel. *La politique québécoise du développement culturel*, Québec, Éditeur officiel, 1978, vol. 2, p. 380.

LA « WHITE HOUSE CONFERENCE » WASHINGTON, D.C. 15-19 novembre 1979

Enfin, il convient de rappeler qu'une politique de développement des collections se révèle le moyen privilégié de jouer un véritable rôle de Bibliothèque nationale du Québec. En effet, la concertation nécessaire dans ce domaine comme dans tant d'autres ne pourra se réaliser sans la participation active de l'institution nationale. C'est la Bibliothèque nationale du Québec qui doit exercer le contrôle bibliographique universel à l'intérieur du territoire national. Cette obligation constitue la clé de voûte de toute activité d'un développement national rationnel des collections. En plus, ce rôle de concertation doit conduire aussi la Bibliothèque nationale du Québec à participer activement à l'élaboration d'une politique de disponibilité universelle des publications.

Cette politique de développement des collections constitue le premier jalon de sa planification nationale. Tôt ou tard, il faudra planifier cette activité à l'échelle nationale. La Bibliothèque nationale du Québec jouera un rôle important dans cet exercice, puisque la présente politique constituera un instrument parmi d'autres. ■

Jean-Rémi Brault

Du 15 au 19 novembre 1979, j'ai participé à la « White House Conference on Library and Information Services » qui avait lieu à Washington, D.C. Parmi les 1 600 participants, on retrouvait des délégués officiels de chacun des 50 états américains, d'un certain nombre d'organismes et de certaines institutions. Des substituts aux délégués officiels et quelques centaines d'observateurs, dont six venaient du Canada et un seul du Québec, étaient également présents. Je représentais à la fois la Bibliothèque nationale du Québec et l'ASTED (Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation).

Cette assemblée nationale poursuivait un certain nombre d'objectifs qui peuvent être résumés et regroupés de la façon suivante :

- faire le point sur la situation actuelle des bibliothèques et des sciences de l'information, évaluer leurs besoins dans le contexte de la prolifération des connaissances et de la documentation et dans le contexte de la nouvelle technologie;
- redéfinir les rôles et les priorités des principaux établissements et des divers niveaux de gouvernement et préciser les relations qui s'établiront entre eux au cours des prochaines décennies;
- préparer un certain nombre d'actions politiques, dont certaines législations comme une nouvelle loi des bibliothèques publiques et une loi de la bibliothèque nationale;
- réaffirmer le rôle social des bibliothèques et en tirer les conclusions qui s'imposent;
- promouvoir une planification nationale pour le développement et la conservation des ressources documentaires;
- proposer les moyens pour assurer l'accès intellectuel et physique à

l'information et à la documentation pour tous les usagers et pour tous les citoyens qui n'y ont pas encore accès :

Cette importante réunion s'inscrivait dans une longue série de décisions qui, graduellement, ont permis aux États-Unis d'amorcer une bonne coordination des réseaux de bibliothèques. Qu'il suffise de rappeler les faits suivants.

Dès 1966, le président Lyndon Johnson créait une « National Advisory Commission on Libraries ». Celle-ci remettait un rapport, deux ans plus tard : elle recommandait l'établissement d'une agence nationale de planification et de coordination sous le nom de « National Commission on Libraries and Information Science ». Et c'est en 1970 que le président Richard Nixon signait la loi 91-345 qui créait officiellement cette Commission nationale et lui donnait le statut d'agence nationale, permanente et indépendante. Les 15 premiers membres de cette Commission ont été nommés par le Président des États-Unis et leur nomination a été sanctionnée par le Sénat en juillet 1971.

L'idée d'une « White House Conference » fut d'abord vaguement émise en 1957, puis reprise en 1972. En effet, le 28 janvier 1972, l'American Library Association vote une recommandation pour qu'une « White House Conference on Libraries » ait lieu en 1974. Un an plus tard, en janvier 1973, le sénateur Claiborne Pell, président du Sous-comité du Sénat sur l'éducation, présente la résolution n° 40 qui autorisait le Président des États-Unis à tenir une « White House Conference on Library and Information Services » et à confier cette responsabilité à la « National Commission on Libraries and Information Science ». Le Sénat et la Chambre des représentants ont tenu des audiences sur ce projet au printemps et



à l'automne 1973. Cette résolution n° 40 a été votée par le Sénat en novembre 1973 et par la Chambre des représentants en décembre 1974. Cette résolution, devenue la loi 93-568, est signée par le président Gerald Ford le 31 décembre 1974. Cette loi prévoit, entre autres dispositions, que le « White House Conference Advisory Committee » disposera d'un budget de 3,5 \$ millions pour préparer et tenir cette réunion nationale. Les 15 membres du Comité d'organisation ont été nommés officiellement par le président Gerald Ford en janvier 1977, après que le Sénat eut proposé cinq personnes, la Chambre des représentants cinq autres et la NCLIS encore cinq personnes.

En même temps que le travail d'organisation de la « White House Conference » se poursuivait activement, de janvier 1977 à avril 1979, des « Pre-White House Conférences » avaient lieu dans les cinquante États, le district de Columbia, les six territoires américains (Commonwealth of Northern Mariana Islands, Guam, Puerto Rico, Trust Territories, Virgin Islands, American Samoa) et chez les Indiens américains.

C'est donc dire que la « White House Conference » était l'aboutissement de nombreuses discussions et de longues réflexions. C'est dire également que les hommes politiques, les deux Chambres et le Président lui-même ont participé à la préparation de cette conférence, comme ils le furent dans le déroulement des assises, et comme, forcément, ils le seront dans la mise en application des recommandations qui en sont sorties. C'est dire enfin que la « White House Conference » a réalisé un important mouvement de la base vers les hauts lieux où les décisions se prennent.

Avant de parler de la Conférence proprement dite, il convient de men-

tionner la qualité exceptionnelle de l'organisation qui avait été mise sur pied. Le Washington Hilton qui recevait la conférence semble n'exister que pour la tenue de ces immenses congrès dont nos collègues américains sont friands : 2 000 chambres, deux étages de salles de réunions qui permettent la tenue d'une quarantaine d'ateliers simultanés, la disponibilité de tous les moyens techniques ou technologiques, un comité d'organisation nombreux et bien rodé; tout cela a favorisé le bon déroulement des assises et un exercice remarquable de la démocratie.

La séance d'ouverture, le jeudi soir, se voulait une sorte de liquidation du passé. Au cours d'un banquet où régnait un protocole impressionnant, un vibrant hommage fut rendu à un certain nombre de personnes dont le mérite était déjà reconnu chez nos collègues américains.

Mais c'est le vendredi matin 16 novembre que le travail a débuté pour de bon, travail qui cette fois était nettement orienté vers l'avenir, vers la décennie 80 et les suivantes. Le premier orateur (et non le moindre) fut le président Jimmy Carter. Il a prononcé une allocution au cours de laquelle il a rappelé que le premier poste qu'il avait brigué, avait été celui de membre du conseil de la bibliothèque publique (« trustee ») et qu'il avait encore sa carte d'utilisateur de la bibliothèque de Plains en Georgie.

Puis il a affirmé :

The need for knowledge about history or current events is particularly important in a democracy, when the strength of a nation depends on a well informed public.

Il a ajouté qu'une de ses plus importantes responsabilités est de s'assurer que l'ensemble du public profite d'un accès maximal aux connais-

ces surtout dans le domaine des sujets controversés. Lors des événements nationaux malheureux qui ont précédé son administration, M. Carter a constaté que les citoyens vivaient dans l'ignorance du fonctionnement du gouvernement. Il a précisé :

It is much easier to negotiate in utmost secrecy than to let the Congress and the public know the terms of the negotiation and the progress being made.

But when the controversial issues can be examined from a broad range of points of view, a nation or a government or a president is much more likely to avoid mistakes and to make the right decision to present our own Nation's security or well-being, and also peace throughout the world.

Il a conclu :

Many people, because of ignorance or because they have forgotten the joy of learning, don't have access to the opportunities that you can offer.

I hope if you don't do anything else at this Conference, that you will learn from one another how best to present the opportunities of library use, and then take that message home and distribute it with the greatest degree of enthusiasm and commitment.

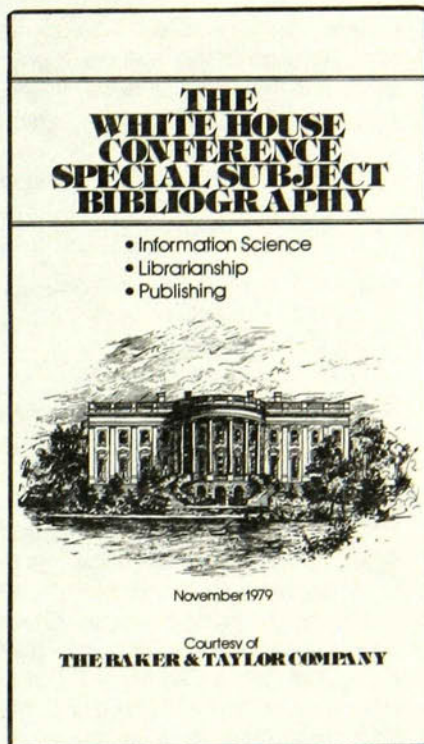
Le président Jimmy Carter ayant quitté l'assemblée, les congressistes ont entendu cinq exposés qui correspondaient aux cinq grands thèmes qui seront ultérieurement étudiés en ateliers. Ces thèmes étaient les suivants :

- Library and Information Services for Personal Needs.
- Library and Information Services for Lifelong Learning.

- Library and Information Services for Organizations and the Professions.
- Library and Information Services for Governing Our Services.
- Library and Information Services for International Understanding and Cooperation.

Ces cinq thèmes ont donc été discutés par les participants regroupés au sein de 34 ateliers. Il était entendu que chaque atelier pouvait réunir et synthétiser le résultat de ses discussions en adoptant une ou plusieurs résolutions. Ces résolutions étaient elles-mêmes reprises, agencées et coordonnées lors des réunions des « Recommandations Committees » avant d'être acheminées à l'Assemblée générale du dimanche après-midi et du lundi avant-midi. C'est là que les délégués officiels étaient invités à approuver, à rejeter ou à modifier chacune de ces résolutions, au milieu d'une gymnastique de procédures souvent laborieuse. C'est là, peut-on affirmer, que l'observateur (surtout étranger) pouvait assister à la gestation d'un certain consensus à travers le labyrinthe de la démocratie américaine.

Simultanément aux délibérations autour des cinq thèmes dans les 34 ateliers, se sont tenues trois sessions de « Open Hearing » d'une durée de trois heures chacune. Ces « audiences publiques » étaient présidées par cinq membres de la « National Commission on Libraries and Information Science ». C'était l'occasion privilégiée pour les groupes ou les personnes qui croyaient que leurs droits à l'information et à la documentation étaient lésés de les revendiquer et de faire valoir leur point de vue. Ainsi, plusieurs groupes d'handicapés physiques, visuels, auditifs ou autres sont venus présenter leurs doléances, expliquer les lacunes de la situation actuelle et réclamer des ser-



vices plus adéquats à l'échelle nationale. Il en fut de même pour certains groupes linguistiques minoritaires. On entendit également certains spécialistes des réseaux automatisés ou des microformes faire valoir avec éloquence les avantages des systèmes qu'ils prônaient. Après un exposé d'une durée maximale de cinq minutes, le « témoin » devait répondre aux questions ou objections des cinq membres de la commission.

Il est incontestable que ces neuf heures d'« open hearing » ont permis à un grand nombre de groupes ou d'individus de se faire entendre et d'exposer publiquement leurs revendications. Il est certain que cette activité constituait un autre exercice du processus démocratique qui a marqué tout le déroulement de ce congrès.

De plus, les déjeuners et les banquets du soir ont accueilli des person-

nalités éminentes du monde de la politique ou de celui des communications.

La « White House Conference » s'est terminée par une « Joint Congressional Hearing » présidée conjointement par le « U.S. Representative William D. Ford, Michigan » et par le « U.S. Senator Claiborne Pell, Rhode Island ». Cinq sénateurs et cinq représentants du Congrès ont entendu des participants aux ateliers sur chacun des cinq thèmes.

Quelles conclusions (et impressions) un observateur québécois rapporte-t-il d'une telle réunion? Elles peuvent être résumées dans les points suivants.

1. Rarement ai-je assisté à un congrès dont l'organisation avait atteint un tel degré de raffinement. Tout avait été mis en oeuvre pour assurer l'efficacité des délibérations, un accueil chaleureux aux délégués, en particulier aux observateurs étrangers, et la sécurité des hommes politiques. Le personnel de l'hôtel qui, de toute évidence, est habitué à la tenue d'importants congrès, le nombreux personnel du secrétariat du congrès secondé par des moyens modernes et électroniques de communications, des méthodes de travail rodées par la tenue de 57 réunions préparatoires, des participants extrêmement motivés par une vigoureuse publicité en oeuvre depuis plus de deux ans : tout concourait à assurer le plus grand succès à cette activité.
2. On n'insistera jamais assez : visiblement ce congrès n'était pas improvisé. Il était l'aboutissement d'une longue série de réunions et de travaux de comités. Il couronnait les 57 « Pre-White House Conferences » tenues dans les

50 États et les sept territoires. Outre que cette longue préparation a permis de mettre au point les méthodes de travail, d'étoffer les dossiers, elle a aussi et surtout créé un climat à travers tout le pays, aussi bien dans les milieux spécialisés que dans les secteurs assez larges de la population. Le climat était à l'attente, à l'espoir. C'était une volonté de faire quelque chose « ensemble », c'était le désir de donner un sens aussi concret que possible au principe de l'accessibilité de tous à l'information et à la documentation.

3. Cette réunion a été essentiellement politique. Elle le fut dans le sens premier du mot, c'est-à-dire « une manière concertée de conduire une affaire ». Tout le projet a été conduit, du début à la fin, sur le plan national, « d'une manière concertée », à partir d'un plan précis, en précisant toujours davantage les objectifs poursuivis.

Il s'agissait également d'une concertation globale qui n'incluait pas seulement les bibliothécaires et les autres spécialistes de la documentation, mais beaucoup d'autres catégories de citoyens depuis les chercheurs, les éducateurs de tous niveaux, les industriels et les spécialistes de la communication jusqu'aux simples citoyens qui, en définitive, sont ou doivent être les plus intéressés.

Cette réunion fut également politique à cause du nombre importants d'hommes politiques qui ont activement participé aussi bien aux réunions préliminaires qu'aux travaux de la conférence elle-même. Depuis le président et quelques-uns de ses adjoints jusqu'aux membres de la Chambre des représentants et aux sénateurs, sans oublier des juges, des

maires de grandes villes, le « monde politique » a été présent, il a participé, il s'est engagé.

Enfin, on peut affirmer que cette réunion a été vécue dans un climat politique évident. Les objectifs poursuivis, les méthodes utilisées et la présence des hommes politiques constituaient la base de ce climat favorable. Mais ajoutons et rappelons que la campagne électorale est commencée, que le prestige des États-Unis comme première nation du monde est remis en question et que tous en sont conscients.

4. Pour l'observateur étranger, une telle conférence constitue un laboratoire de la démocratie. C'est une expérience passionnante que de suivre le cheminement d'une idée vers la formulation d'une recommandation, puis le cheminement de cette recommandation vers son adoption en assemblée générale à travers le dédale des ateliers, des « workshops », des conciliabules. Si c'est encore vrai que la démocratie, c'est le gouvernement par le peuple, une telle réunion donne toutes les apparences d'un exercice démocratique exceptionnel.

5. En conséquence, l'observateur étranger s'interroge sur les retombées d'une telle entreprise. Ce congrès connaîtra-t-il des lendemains heureux, proportionnels aux espoirs que tant de personnes avaient placés en lui? Ou bien sombrera-t-il dans l'oubli plus ou moins complet?

Il m'apparaît évident qu'une telle rencontre ne peut que connaître des résultats positifs. Trop d'efforts ont été investis, trop de personnes se sont engagées, trop de personnalités politiques ont participé activement. Trop de rationalité, de planification et de vo-

lonté objective ont été déployées pour que tout cela ne se traduise pas par un certain nombre de mesures concrètes.

Mais, dans l'avion qui le ramenait dans sa terre natale du Québec, l'observateur étranger s'interrogeait sur la pertinence, l'importance ou l'urgence de la tenue d'une session semblable au pays du Québec. Il y a bien des années que plusieurs collègues parlent de la tenue des états généraux de la bibliothéconomie québécoise. Le temps ne serait-il pas venu de tenir des états généraux de la documentation et de l'information, c'est-à-dire une réunion de tous les spécialistes des disciplines intéressées de tous les intervenants à divers niveaux et surtout des représentants des usagers de ces disciplines? Ne serait-ce pas un moyen de faire en sorte que le Québec se dote d'une politique globale de la documentation et de l'information plutôt que de fonctionner à la pièce? Le moment serait peut-être venu de faire le point. ■

Jean-Rémi Brault

LIVRES D'ARTISTE ACQUIS PAR LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC EN 1979*

BLIER, Jean-Marc.

J.M. Blier / texte de Paul Gladu ; préf. de Henri Bordeleau. — Montréal : M. Broquet, 1979 ([Montréal] : Impr. Thérien). — 96 p. : en majeure ptie ill. (part. en coul.) ; 24 cm. — (Signatures)

Éd. limitée à 125 exemplaires signés par l'artiste. — « Les séparations de couleurs ont été réalisées dans les ateliers de Acme Litho Inc. ». - P. 96.

ISBN 2-89000-008-7 rel. (dans un emboîtement) : 150 \$.

BOLDUC, Yvonne.

Yvonne Bolduc : peintre, sculpteur, graphiste / Irénée Lemieux — Québec : Éditions La Minerve [1979]. — [7] f., [4] p., [39] f. de planches : ill. (part. en coul.), portr. ; 26 x 30 cm.

Éd. limitée à 100 exemplaires signés par l'auteur.

Rel. : 100 \$.

BRODEUR, Jean.

Portraits / [Jean Brodeur]. — [Montréal : J. Brodeur], 1979 (Montréal : [s.n.]). — [3] f., [9] f. de planches : ill. en coul. ; 52 x 35 cm.

« Reliure de Pierre Ouvrard ». - F. [3]. — Comprend principalement des linogravures. — Éd. limitée à 12 exemplaires signés par l'auteur.

En feuilles (dans un portefeuille) : 700 \$.

BROSSARD, Nicole.

D'arcs de cycle à la dérive / texte de Nicole Brossard ; gravure de Francine Simonin. — [Saint-Jacques-le-Mineur] : Éditions de la Maison, 1979 (Baie Saint-Paul : Atelier de L. Nadeau ; Montréal : A. Fisher). — [4] f. (part. dépl.) : ill. ; 33 x 26 cm.

« La présentation sous emboîtement est de Pierre Ouvrard ». — Éd. limitée à 75 exemplaires signés par l'auteur du texte et le graveur.

En feuilles (dans un emboîtement) : 130 \$.

CHARBONNEAU, Monique.

Migration / poème de Jacques Brault ; images de Monique Charbonneau. — Saint-Antoine-sur-Richelieu : Éditions de la Serfouette, [1979]. — [3] f. [5] f. de planches : ill. en coul. ; 69 x 55 cm.

« Reliure de Pierre Ouvrard ». - F. [3]. — Éd. limitée à 40 exemplaires.

En feuilles (dans un portefeuille) : 850 \$.

CULLEN, Maurice.

Maurice Cullen / Hugues de Jouvancourt ; sérigraphies de Lorne Bouchard. — [Éd. française]. — Montréal : Éditions La Frégate, 1978 (Québec : Impr. Laflamme). — xviii, 128, [7] p., [14] f. de planches : ill. (part. en coul.), portr. ; 32 x 28 cm & 1 sérigraphie en coul.

Titre réparti sur 2 pages. — Les sérigraphies ont été tirées à la main par Guy Ruel. Cf. p. [132]. — Éd. limitée à 115 exemplaires paraphés par l'auteur. — Bibliographie : p. [134]. — Chronologie : p. [130 à 131].

Rel. (dans un emboîtement) : 425 \$.

CULLEN, Maurice.

Maurice Cullen / Hugues de Jouvancourt ; [translation and adaptation by Nancy Côté ; serigraphs by Lorne Bouchard]. — [English ed.]. — Montréal : Éditions La Frégate, 1978 (Québec : Impr. Laflamme). — xviii, 128, [5] p., [14] f. de planches : ill. (part. ou coul.), portr. en coul. ; 32 x 28 cm & 1 sérigraphie en coul.

Titre original : Maurice Cullen, Montréal : Éditions La Frégate, 1978. — Titre réparti sur 2 pages. — Les sérigraphies ont été tirées à la main par Guy Ruel. Cf. p. [129]. — Éd. limitée à 160 exemplaires paraphés par l'auteur. — Bibliographie : p. [132].

Rel. (dans un emboîtement) : 425 \$.

DAUDELIN, Éric.

L'autre bout du monde / Éric Daudelin ; [texte de Christiana Duchesne]. — Montréal : É. Daudelin. [1979 (Montréal) : P. Guillaume]. — 15 f. : en majeure ptie ill., en coul. ; 18 x 35 cm.

« Les tirages ont été réalisés par Michel Faugère (Procilab), le boîtier par Odette Drapeau-Milot, le gaufrage par Bénic et Tisari ». - F. [15].

En feuilles (dans un emboîtement) : 375 \$.

DUBARON, Jean.

Les quatre saisons / Dubaron ; [contribution à l'oeuvre poétique de Denise Normandeau]. — Anjou : J. Dubaron, 1979 (Montréal : Scribec). — [53] f., [4] f. de planches : ill. en coul. ; 28 cm.

« Le travail de la reliure a été réalisé aux ateliers Vianney Bélanger de Ville d'Anjou ». — Éd. limitée à 200 exemplaires.

ISBN 2-9800005-0-7 rel. : 100 \$.

* N.D.L.R. La Bibliothèque nationale du Québec signalera dorénavant, dans sa livraison de chaque *Bulletin* de mars, une liste annuelle des livres d'artistes qu'elle a acquis au cours de l'année précédente. Quelques titres publiés, durant cette période, pourront être omis si les ouvrages ne nous sont pas encore parvenus. À l'occasion, les services comptent publier des articles sur les livres d'artistes que ce soit sur une oeuvre ou un aspect de ces livres d'art.

DUSSAULT, Monique.

Runes / gravures de Monique Dus-sault; poèmes de Paul-Georges Leroux. — [Outremont: M. Dus-sault], 1979 (Montréal: P. Guillaume). — [4] f., [10] p. sur feuillets doubles, 2 f. de planches dépl.: ill. en coul.; 41 x 30 cm & liminaire (1 f.)

« Le boîtier est de Pierre Ouvrard ». — F. [4]. — Comprend 5 eaux-fortes. — Éd. limitée à 25 exemplaires signés par les auteurs.

En feuillets (dans un emboîtement): 500 \$.

Émile Nelligan après cent ans, 1879-1979 / eaux-fortes [et pointe sèche] de Marie-Anastasie; photogr. de Armour Landry; [sonnets-hommages, Albert Lozeau, Gilles Hénault, Marie-Anastasie]. — Montréal: Édition du Grainier, 1979 ([Montréal]: Presses Élite). — [28] f.: ill. (part. en coul.), fac-sim.; 40 x 30 cm.

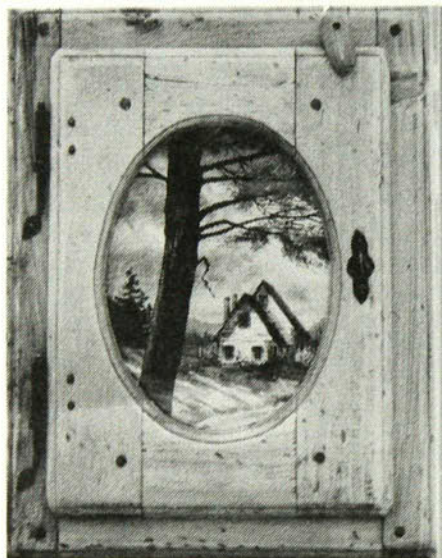
Titre du portefeuille: Émile Nelligan. — Comprend "3 fac-similés de la poésie originale d'Émile Nelligan, photographiés par Armour Landry... Les boîtiers faits de pleine toile entourée d'une bande de cuir titrée en lettres dorées ont été exécutés dans l'atelier « Les Relieurs artisans ». — F. [28]. — Certains feuillets sont imprimés en regard. — Éd. limitée à 40 exemplaires (dont 5 sont déposés dans un boîtier fait de pleine peau de porc et titrés en lettres dorées).

En cahiers (dans un emboîtement): 550 \$.

GRIGNON, Claude-Henri.

Un homme et son péché / Claude Henri Grignon; images de Jean-P. Ladouceur. — Montréal: Éditions internationales A. Stanké, 1979

(Montréal: Apex). — 280 p.: ill. (part. en coul.); 47 x 36 cm.



« La conception technique et la supervision de ce volume sont l'oeuvre de Henri Rivard. Le coffret, en bois de pin, a été conçu et réalisé par Henri Rivard, de Boisbriand, P.Q. Les ferrures ont été forgées par Raymond Tremblay, des Forges d'En Haut, Blainville, P.Q. Le tissage en fil de coton de la couverture a été fait au métier par madame Robert Lavoie, de Saint-Alexandre de Kamouraska, P.Q. La reliure est l'oeuvre de Pierre Pous-sier, des ateliers Vianney Bélanger de Montréal, P.Q. ». — P. 2. — Comprend la « préface aux éditions antérieures » et des « critiques de la presse ». Cf. p. 269 et 275. — Éd. limitée à 100 exemplaires. — Éd. originale, Montréal: Éditions du Totem, 1933.

ISBN 2-7604-0038-7 rel. (dans un emboîtement): 700 \$.

HOGUE, Clarence.

Québec, un siècle d'électricité / Clarence Hogue, André Bolduc, Daniel Larouche. — [Montréal]: Libre expression, 1979 ([Mon-

tréal]: Apex). — 406, [14] p., [24] p. de planches: ill. (part. en coul.), fac-sim., portr.; 32 cm.

« La reliure de l'édition a été réalisée aux ateliers de Vianney Bélanger ». — P. 416. — Éd. limitée à 50 exemplaires. — Bibliographie: p. [407 à 411]. — Comprend des index.

ISBN 2-89111-022-6 rel.: 300 \$.

Irénée Lemieux, fils des muses. — Québec: Éditions La Minerve, [1976]. — 98 p.: ill. (part. en coul.) portr.; 28 cm.

Comprend des articles ou critiques sur l'artiste déjà publiés dans des revues, journaux, etc. — Éd. limitée à 100 exemplaires signés par l'auteur. — Bibliographie: p. 95 à 96.

Rel.: 100 \$.

JUTRA, Claude.

Mon oncle Antoine / Claude Jutra; estampes originales de Antoine Prévost. — Montréal: Art Global, cop. 1979 (Montréal: J. Lecharme). — 78, [3] p., [1] f. de planche; 33 x 36 cm.

« Mon oncle Antoine est un film réalisé par Claude Jutra d'après un scénario original de Clément Perron adapté par Claude Jutra et Clément Perron et produit par l'Office national du film du Canada. Claude Jutra a tiré du film le texte de cet ouvrage ». — p. [6]. — Le texte a été imprimé par Jean Lecharme sur les presses à bras des ateliers Service typographique à Montréal. Les sérigraphies ont été tirées à la main par Louis et Violette Desaulniers à Montréal. Une courtépointe de Trixi Fortier orne l'emboîtement réalisé par Pierre Ouvrard. Cf. p. [81]. — Éd. limitée à 160 exemplaires signés par l'auteur et l'artiste.

En cahiers (dans un emboîtement): 1 000 \$.

LACROIX, Georgette.

Au large d'Éros / Georgette Lacroix, Irénée Lemieux. — Québec : Éditions La Minerve, cop. 1975. — 76 p. : ill. en coul. ; 28 cm.

Éd. limitée à 100 exemplaires.

Rel. : 200 \$.

LACROIX, Georgette.

Québec 1608-1978 / Georgette Lacroix, Irénée Lemieux. — Québec : Éditions La Minerve, cop. 1978. — 122 p. : ill. en coul. ; 31 x 25 cm.

Éd. limitée à 100 exemplaires.

Rel. : 300 \$.

LADOUCEUR, Jean-Paul.

Ladouceur / texte de Francesco Mandolini ; préf. de Claude Lapointe. — Montréal : M. Broquet, 1979 ([Montréal] : Impr. Thérien). — 96 p. : en majeure ptie ill. (part. en coul.) ; 24 cm. — (Signatures)

« Les séparations de couleurs ont été réalisées dans les ateliers de Acme Litho Inc. ». — P. 96. — Éd. limitée à 125 exemplaires signés par l'artiste.

ISBN 2-89000-007-9 rel. (dans un emboîtement) : 150 \$.

LECLAIR, Michel.

Vitrines / [huit sérigraphies de Michel Leclair ; textes de Carmen Jolian]. — [Montréal : M. Leclair, 1979] (Montréal : Graff). — [3] f., [8] f. de planches en coul. ; 74 x 60 cm.

[La reliure a été conçue et fabriquée par M. Pierre Ouvrard]. — F. 3. — Éd. limitée à 10 exemplaires signés par l'auteur.

En feuilles (dans un portefeuille) : 900 \$.

LEMIEUX, Irénée.

Au large d'Éros / Georgette Lacroix, Irénée Lemieux. — Québec : Éditions La Minerve, 1979. — [61] f. : en majeure ptie ill., en coul. ; 54 x 43 cm.

Cet album contient des sérigraphies qui sont « les épreuves de recherche que l'artiste a réalisées pour illustrer « Au large d'Éros », Québec : Éditions La Minerve, cop. 1975. Cf. f. [7]. — Éd. limitée à 5 exemplaires.

Rel. (dans un emboîtement) : 2 990 \$.

MOLINARI, Guido.

Nul mot : 10 poèmes, 10 eaux-fortes / Guido Molinari. — Outremont : L'Obsidienne, 1979 (Montréal : P. Guillaume). — 29 p., 10 f. de planches ; 36 x 31 cm.

« Les dix eaux-fortes originales ont été tirées à l'Atelier Leroux-Guillaume. Les lithographies de la couverture ont été tirées à l'Atelier Arachel ». — P. 29. — L'éd. de luxe comprend une suite des gravures sur Chine signées par l'artiste. — Éd. limitée à 48 exemplaires signés par l'auteur.

En cahiers (dans un emboîtement) : 750 \$ (1 500 \$ pour l'éd. de luxe).

NELLIGAN, Émile.

Poésies complètes / de Émile Nelligan ; estampes, James Guitet. — Montréal : G. Corbeil éditeur, 1979 (Montréal : Bénic et Tisari). — 235 p., [12] f. de planches ; 44 x 34 cm.

Éd. limitée à 125 exemplaires signés par l'artiste.

En feuilles (dans un emboîtement) : 975 \$.

NOPPEN, Luc.

Québec : trois siècles d'architecture / Luc Noppen, Claude Paulette, Michel Tremblay ; [révision linguistique, Eugénie Lévesque]. — [Mont-

réal] : Libre expression, 1979 (Montréal : Apex). — xi, 440, [2] p. : ill. (part. en coul.), cartes (part. en coul.).

Bibliographie : p. 427 à 440. — Cette édition « a été conçue par Henri Rivard qui a également signé le coffret, réalisé selon d'anciennes techniques québécoises. Les ferrures qui ornent le coffret sont l'ouvrage des Forges d'En Haut, à Blainville. La reliure a été réalisée aux ateliers Vianney Bélanger ». — P. [442]. — Éd. limitée à 100 exemplaires.

ISBN 2-89111-010-2 rel. (dans un emboîtement) : 750 \$.

PELLETIER, Mario.

Ariane pour sortir du temps / poèmes de Mario Pelletier ; gravures de Vincent Théberge. — Montréal : Le Paladin, 1979 ([s.l.] : V. Théberge ; Montréal : P. Guillaume). — [43] f. : ill. ; 28 cm.

« Le coffret de bois a été conçu par Vincent Théberge et réalisé par Pierre Guibert, à Hull. L'empreinte sur cuir du coffret est l'oeuvre de Simone Roy, de l'Art de la reliure, à Montréal ». — F. [2]. — Éd. limitée à 40 exemplaires signés par l'auteur et l'artiste.

En feuilles (dans un emboîtement) : 475 \$.

Projet : album de dessins et poèmes d'enfants / ... par des enfants de 6 à 11 ans de l'École Trefflé Gauthier de Jonquières ; sous la responsabilité de Céline G. Dupéré ; ... dessins... reproduits par le procédé de sérigraphie... par Rita Otis. — [Jonquières : R. Otis], 1979. — [13] f. de planches en coul. ; 46 x 37 cm & 34 poèmes (13 f.) insérés dans deux pochettes collées sur la p. [3] du portefeuille.

« Cet album... a été réalisé en 1978-1979 dans le cadre de l'année de l'enfance 1979 ». — Page de titre et de justification du tirage collée sur la p. [2] du portefeuille. — Éd. limitée à 23 exemplaires.

En feuilles (dans un portefeuille) : 250 \$.

ROBERT, Guy.

Rousseau et le Moulin des arts / Guy Robert ; [photogr., Denis Bigué]. — Verdun : M. Broquet éditeur, 1979 (Montréal : Impr. Simon). — 149, [5] p. : ill. (part. en coul.), portr. ; 30 cm.

« Reliure : Reliure Bouthillier Beau-doin inc. ... Couverture et emboîtement de Pierre Ouvrard... ». - P. [151]. — Éd. limitée à 100 exemplaires. — Bibliographie : p. 147.

ISBN 2-89000-017-6 rel. (dans un emboîtement) : 400 \$.

SAINT-CHRISTOL, Irène de.

Horizon brûlé / Irène de Saint-Christol ; [ill., Irénée Lemieux]. — Québec : Éditions La Minerve, 1979. — [22] f., [20] f. de planches : ill. en coul. ; 48 x 38 cm.

Poèmes. — Éd. limitée à 13 exemplaires.

Rel. (dans un emboîtement) : 990 \$.

SAVARD, Félix Antoine.

Menaud, maître draveur / [Félix-Antoine Savard ; illustré par René Richard]. — Montréal : Éditions La Frégate, 1979 (Québec : Impr. La flamme). — 188, [7] p. : ill. (part. en coul.) ; 36 x 28 cm & 20 reproductions en coul. & 4 sérigraphies en coul. dans un portefeuille (62 x 54 cm).

« Les sérigraphies ont été tirées par l'artiste Claude Ruel... Le texte a été composé en bénédictine par A.L.C. inc., de Québec ». - P.

[193]. — Éd. limitée à 90 exemplaires signés par l'auteur. — Éd. originale, Québec : Librairie Garneau, 1937.

En cahiers (dans un emboîtement) : 875 \$.

SIMONIN, Francine.

Primordial final / suite de sept eaux-fortes, Francine Simonin ; avec un texte DE André Corboz. — Montréal : F. Simonin, 1979 ([s.l.] : Atelier R. Meyer Pully). — [7] f. de planches : ill. (part. en coul.) ; 68 x 53 cm.

Titre de portefeuille. — Le texte d'André Corboz est imprimé sur un feuillet collé sur le rabat intérieur du portefeuille. — Éd. limitée à 25 exemplaires.

En feuilles (dans un portefeuille) : 900 \$.

WOLFE, Robert.

La terre tracée / [textes de Michel Clément ; sérigraphies réalisées par Robert Wolfe]. — Saint-Jacques-Le-Mineur : Éditions de la Maison, 1979. — [9] f., [10] f. de planches ; 80 x 52 cm.

« Les sérigraphies ont été réalisées... à l'atelier Graff à Montréal. La présentation sous emboîtement est de Pierre Ouvrard ». - F. [9]. — Éd. limitée à 10 exemplaires signés par l'artiste et l'auteur du texte.

En feuilles (dans un portefeuille) : 1 500 \$. ■

Cyrille Voyer
Service de catalogage

D'UN CABINET DES ESTAMPES AU QUÉBEC*

C'est quelques années après la venue de Cartier au Canada, presque un siècle après l'invention par Gutenberg de la typographie mobile, soit le 28 décembre 1537, que François 1^{er} institue, par l'ordonnance de Montpellier, le dépôt légal en France. Voici comment on énonçait le but premier de cette nouvelle institution : « Nous avons délibéré de faire retirer, mettre et assembler en notre librairie toutes les oeuvres dignes d'être vues, qui ont été et qui seront faites, compilées, amplifiées, corrigées et amendées de notre temps pour avoir recours aux dits livres, si, de fortune, ils étaient ci-après perdus de la mémoire des hommes... »¹ Ce souverain avait d'abord une volonté de conserver l'imprimé, dans une perspective culturelle. Son deuxième but était politique : il voulait assurer un contrôle des imprimeries protestantes. L'application de cette dernière ordonnance s'avéra inefficace.

Par la suite, l'édit d'août 1617 et l'arrêt du Conseil privé du 17 octobre 1704 vinrent progressivement implanter l'idée de la protection de la propriété littéraire. Le dépôt légal était fait alors par les auteurs, imprimeurs, libraires et graveurs.

La Révolution ne va guère plus loin. Dans un premier temps, elle supprime le dépôt légal puis le restaure en 1793 par les décret-lois des 19 et 24 juillet dont l'article 6 se lit ainsi : « Tout citoyen qui mettra au jour un ouvrage soit de littérature, soit de gravure dans quelque genre que ce soit sera obligé d'en déposer deux exemplaires à la Bibliothèque nationale ou au Cabinet des estampes de la République, dont il recevra un reçu signé par le bibliothécaire ; faute de quoi il ne pourra être admis en justice pour la poursuite des contrefactures. »² La propriété littéraire n'est pas encore vraiment assurée puisqu'à

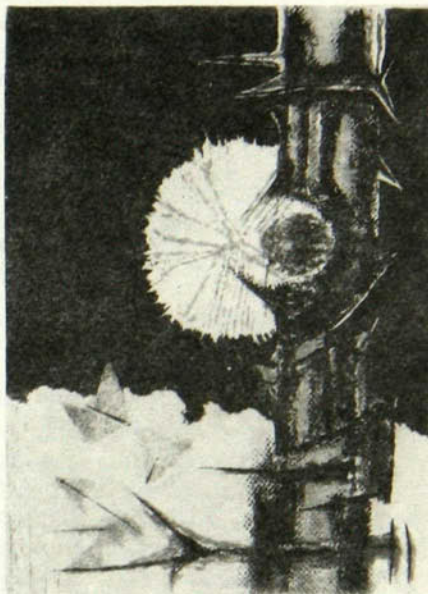
toutes fins utiles le dépôt légal était facultatif : ne déposait que celui qui voulait faire protéger ses droits d'auteur.

Sous l'Empire, le dépôt légal devint un instrument de surveillance administrative de l'imprimerie et surtout de la presse. La Restauration atténua le système mis sur pied par l'Empire et confia la surveillance de la presse à un dépôt administratif et judiciaire. Le dépôt légal redevint donc ce que voulait en faire d'abord François 1^{er} : une institution culturelle. C'est à la fin du XIX^e siècle que l'on consacra, par la loi du 29 juillet 1881, la vocation essentiellement culturelle du dépôt légal : « Au moment de la publication de tout imprimé il en sera fait par l'imprimeur, sous peine d'amende de 16 à 300 francs, un dépôt de 2 exemplaires destiné aux collections nationales. »³

Plus tard, par la loi du 19 mai 1925 une nouvelle personne a un rôle à jouer dans le dépôt légal : l'éditeur. Celui-ci doit déposer un certain nombre d'exemplaires de ses éditions directement à la Bibliothèque nationale, contrairement à l'imprimeur qui dépose un exemplaire de sa production au ministère de l'Intérieur. L'éditeur et l'imprimeur font des déclarations séparées, plus détaillées qu'auparavant, ce qui donne une meilleure protection aux auteurs.

Depuis le 21 juin 1943, le dépôt légal est régi par une nouvelle loi qui sépare très nettement la fonction culturelle de la fonction politique de l'oeuvre. L'éditeur dépose à la Bibliothèque nationale et au ministère de l'Intérieur tandis que l'imprimeur dépose à la Bibliothèque nationale par l'intermédiaire des services établis dans les bibliothèques régionales.

Si au XVI^e siècle François 1^{er} ordonna le dépôt des imprimés pour enrichir sa bibliothèque, aujourd'hui le dépôt légal est une institution d'intérêt



GIGUÈRE (Roland). — *Le Soleil traversé*. — 1957. — 66,5 cm x 51 cm. (Séigraphie 14/50)

national qui a servi et sert à assurer la pérennité des ouvrages imprimés. Pouvons-nous imaginer que la Bibliothèque nationale de Paris possède des documents qui datent des tous débuts de l'imprimerie et qui auraient peut-être été perdus autrement?

Qu'en est-il au Québec? Ce n'est qu'en janvier 1968 qu'entra en vigueur la Loi⁴ régissant la Bibliothèque nationale du Québec. L'article 8 du chapitre 24 explicite l'obligation du dépôt légal. Cette obligation incombe en premier lieu à l'éditeur, à l'imprimeur, puis au distributeur et enfin, si tous ces gens n'habitent pas le Québec, à l'auteur lui-même.

Même si notre loi sur le dépôt s'est fortement inspirée de la loi française, une chose essentielle est absente de la loi québécoise : les gravures et les estampes sont exemptées de l'obligation de ce dépôt (voir règlement 4c).

Seuls sont déposés par l'artiste, le graveur, l'imprimeur ou l'éditeur, se-

lon le cas, les albums de gravures contenant un texte si minime soit-il. Chaque fois que la Bibliothèque nationale fait l'acquisition d'un nouveau livre d'artiste, le Département de la réserve l'expose bien en évidence dans la grande salle de lecture. On peut y admirer la reliure, une ou plusieurs pages de texte, une ou plusieurs estampes venant rehausser ces éditions prestigieuses. Qu'on se rappelle la très belle exposition de l'été dernier réunissant les plus beaux fleurons de cette jeune collection⁵.

Si la Bibliothèque nationale conserve, protège, montre et fait connaître ces beaux livres, pourquoi ne pas avoir au Québec, comme en France, un dépôt légal pour la gravure en feuille? Pourquoi ne pas avoir aussi un Cabinet des estampes où l'on pourrait retrouver l'oeuvre de nos peintres-graveurs? C'est une bonne partie du patrimoine pictural québécois dont nous pourrions assurer la survie pour les générations à venir.

Imaginons-le, ce Cabinet des estampes du Québec. Le peintre-graveur qui produit son dessin, sa plaque ou sa pierre, qui imprime lui-même son édition, irait déposer un exemplaire de sa gravure soit à la Bibliothèque nationale, soit à un musée spécialisé en oeuvres graphiques, ou à toute autre institution que le ministère des Affaires culturelles aurait accréditée ou mise sur pied à cette fin. Appelons-le déjà le Cabinet



1. Dougnac, M.-T. et M. Guilbaud. *Le Dépôt légal: son sens et son évolution*, in *Bulletin des bibliothèques de France*, n° 8 août 1960, p. 283.
2. *Ibid.*, p. 284.
3. *Ibid.*, p. 285.
4. *S.Q. 1967, chap. 24, Bill 91*.
5. *Exposition: Livres d'artistes, 1967-1977*, du 23 juin au 31 août 1978, Bibliothèque nationale du Québec, Montréal.

des estampes. Donc l'artiste y déposerait, conforme à l'édition, un exemplaire de sa gravure accompagné d'une déclaration de dépôt qui indiquerait la nature de l'oeuvre, son procédé d'impression, ses dimensions, son tirage etc.; le tout signé par le déposant et répertorié par le Cabinet qui s'engagerait à cataloguer, conserver et montrer ces nouvelles acquisitions. Si l'artiste ne s'édite pas lui-même mais fait diffuser ses oeuvres par un éditeur, l'obligation du dépôt reviendrait à ce dernier.

La production de l'artiste devient de ce fait partie intégrante d'une collection publique importante, principalement intéressée à la conservation d'un patrimoine qui se ferait au gré et au rythme des éditions.

D'autre part, le Cabinet des estampes serait le lieu de recherche privilégié des historiens d'art et des amateurs. Le 24 mai dernier, lors de la réunion annuelle du Conseil de la gravure du Québec, on déplorait le manque de documentation disponible sur la gravure québécoise. Il n'existe presque rien d'écrit sur ce sujet. Faire un livre sur la gravure, veut dire que l'auteur doit courir les ateliers, les galeries, approcher les collectionneurs, dans le seul but de retracer les oeuvres d'un artiste en particulier. Si l'on veut faire une histoire de la gravure, la tâche devient titanesque. Avec un Cabinet des estampes, elle serait d'autant simplifiée. On verrait alors fleurir les monographies, les catalogues raisonnés, les travaux de toutes sortes sur la gravure. Ces publications feraient mieux connaître nos artistes et du même coup le nouveau Cabinet.

Ce dernier devrait organiser régulièrement des expositions de ses nouvelles acquisitions. Les artistes y trouveraient ainsi un nouveau cadre où leurs oeuvres pourraient être vues. Le Cabinet pourrait également

organiser des expositions itinérantes au Québec, au Canada et à l'étranger. Les musées privés, les centres d'exposition et les galeries d'estampes du Québec pourraient s'adresser au Cabinet afin d'y trouver des renseignements nécessaires à l'organisation de leurs expositions et à leur travail de diffusion.

Au cours des années, on verrait les rétrospectives de l'oeuvre de nos artistes se multiplier d'autant plus facilement que leur production serait là en permanence, conservée et exposées par le Cabinet des estampes. Et qui sait, peut-être aurons-nous un jour nos Marolles⁶ québécois dont les collections viendront enrichir le fonds de ce nouveau Cabinet.

Quant à l'amateur d'estampes, il y trouverait aussi son compte. Quelquefois l'artiste néglige de conserver les documents pertinents à sa production. La galerie diffusant ses oeuvres ne peut donc pas renseigner adéquatement l'amateur de gravures qui veut souvent en savoir plus long sur l'oeuvre qui l'intéresse et qui ne se contente pas toujours, et avec raison, de ce qu'il a sous les yeux. Dans ce cas-ci, le Cabinet des estampes serait l'endroit idéal où se renseigner sur les différents procédés d'impression, les papiers, les encres, les outils utilisés dans la production d'une estampe. L'amateur pourrait à son tour aller voir dans quel contexte graphique s'inscrit l'oeuvre qu'il convoite, en consultant le dépôt de l'artiste en question.

On sait que la gravure diffère de la peinture et du dessin car c'est une oeuvre imprimée. Elle participe à la fois du livre précieux et de la peinture. Elle ne peut être appréciée à sa juste mesure ni dans une bibliothèque ni dans un musée traditionnel. Un Cabinet des estampes au Québec confirmerait la valeur déjà reconnue de la gravure. Enfin, ce nouvel or-

ganisme pourrait très bien faire sien le célèbre arrêt du Conseil d'État rendu en présence de Louis XIV, le 26 mai 1660 à Saint-Jean-de-Luz et qui déclare qu'il importe à la gloire de la France « de cultiver autant qu'il est possible les arts libéraux, tel que celui de la taille-douce au burin et à l'eau-forte, qui dépend de l'imagination de ses auteurs et ne peut être assujéti à d'autres lois que celle de leur génie. »⁷ ■

Régis Fournier

RÉGIS FOURNIER est directeur de la Galerie L'Aquatinte, Montréal.

REMERCIEMENTS :

L'auteur de cet article tient à remercier madame Marcelle Elgrishi de la revue *Les Nouvelles de l'Estampe* qui nous a fourni les renseignements pertinents sur le fonctionnement du Dépôt légal en France.

6. L'Abbé Michel Marolles (1600-1681) qui a donné à Louis XIV en 1667 sa collection d'oeuvres graphiques (123,000 pièces) qui constitue le noyau primitif du Cabinet des estampes, in, Laran, J., *L'Estampe*, PUF, Paris, p. 358.

7. *Ibid.*, p. 94.

*FOURNIER (Régis). — D'un cabinet des estampes au Québec. In : *Cahiers*, automne 1979, vol. 1, n° 3, p. 12-13.

CENTENAIRE DE LA NAISSANCE DU POÈTE ÉMILE NELLIGAN

La Bibliothèque nationale du Québec, le Service d'animation de la régie de la Place des arts et la Fondation Émile-Nelligan, présidée par monsieur Gilles Corbeil, ont présenté : « Émile Nelligan parmi nous » au Théâtre Maisonneuve de la Place des arts, le 27 novembre 1979.

Cette soirée était un hommage à Émile Nelligan. Quelques artistes dont Monique Leyrac, Albert Millaire, François Dompierre et André Gagnon ont donné un récital. La Fondation Émile-Nelligan a dévoilé le nom du

premier récipiendaire du prix de poésie Émile-Nelligan. Ce prix, donnant droit à une bourse de 3 000 \$, sera décerné chaque année à un poète de moins de 35 ans.

Après le spectacle, à l'occasion d'un cocktail offert par la Bibliothèque nationale du Québec, le conservateur en chef, monsieur Jean-Rémi Brault, a souligné les mérites de monsieur Luc Lacoursière qui a été le premier à éditer les poésies complètes d'Émile Nelligan.

Gilles Corbeil, éditeur procédera au lancement d'un livre d'artiste nommé *Poésies complètes d'Émile Nelligan* et illustré par James Guitet. Cet ouvrage, certaines oeuvres d'art, des documents photographiques des années 1900 et des poèmes choisis ont fait partie de l'exposition présentée par la BNQ dans le cadre des expositions Flammarion de la Place des arts. Cette exposition s'est tenue dans le hall d'entrée de la salle Wilfrid-Pelletier, du 27 novembre 1979 au 13 janvier 1980. ■



Quelques photos exposées dans le hall d'entrée de la salle Wilfrid-Pelletier de la Place des arts.

LA BONNE FERMIÈRE 1920-1933

En janvier 1920, paraissait le premier numéro de *La bonne fermière*, revue trimestrielle d'économie domestique et d'agriculture féminine publiée par le Conseil provincial des Cercles de fermières de la province de Québec.

Organe des Cercles de fermières et des écoles ménagères de la province, cette publication fournissait une mine de renseignements susceptibles de rendre plus agréable et plus facile l'accomplissement du travail journalier des mères de famille, des fermières, des enseignantes et des élèves des couvents et des écoles ménagères.

Celles-ci pouvaient retrouver, à l'intérieur de chaque livraison, plusieurs chapitres abordant divers sujets qui les intéressent. Parmi ceux-ci, nous retrouvons : la cuisine économique, l'agriculture féminine, l'éducation familiale, la sociologie féminine, l'économie domestique, le salon de lecture et les échos des Cercles. Ces chroniques s'avèrent toutes aussi intéressantes les unes que les autres, mais une en particulier attire notre attention : les échos des Cercles. Nous y retrouvons les rapports de réunion de chaque Cercle de la province ainsi que des résultats d'essais, des recettes, des trucs, en somme divers renseignements que les membres désirent partager entre eux.

En 1931, *La bonne fermière* change légèrement son image tout en respectant son contenu et devient *La bonne fermière et la bonne ménagère* jusqu'à la fin de la parution vers 1933.

Le Service de microphotographie a produit un microfilm 16 mm disponible au coût de 20 \$. Les établissements québécois bénéficient d'une réduction de 50%. ■

Jacinthe Marcotte

VIENT DE PARAÎTRE

Maintenant disponible sur microfilm

"Faire aimer l'existence
en la rendant meilleure".

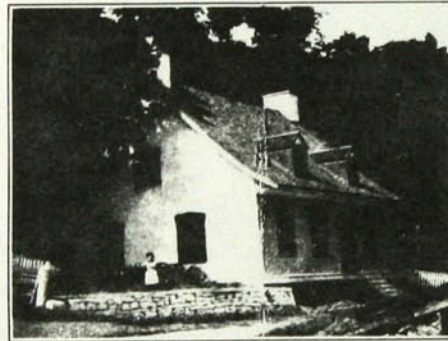
Juillet 1921
Vol. II—No. 3

La Bonne Fermière

REVUE TRIMESTRIELLE

d'Économie domestique et d'Agriculture féminine.

Organe des Cercles de Fermières de la province de Québec.



*l'art des floraisons qui poétisent nos demeures, la
fièvre humaine est la plus belle et la plus précieuse.
Cultivons-la avec orgueil et avec amour !*

SECRÉTAIRE DE LA REDACTION :
MADAME ALPHONSE DESILETS
35 Avenue Cartier, Québec.

ADMINISTRATION :
" LA BONNE FERMIÈRE "
229 1/2 rue Latourelle, Québec.

Abonnement: 50 sous.

Le numéro: 15 sous.



Ministère des
Affaires culturelles
Bibliothèque nationale du Québec
Service de la microphotographie
1700, rue Saint-Denis
Montréal H2X 3K6

Tél.: (514) 670-3470

HOMMAGE À YVETTE TRÉPANIÉ

Venant d'apprendre le départ d'Yvette Trépanier pour une retraite anticipée, un habitué de la Bibliothèque nationale du Québec me dit au passage : « *C'est une perte pour la bibliothèque. Elle en savait des choses!* »

Quand Yvette Trépanier entre à la Bibliothèque Saint-Sulpice, le 10 juin 1950, on l'affecte au Service de catalogage. Elle est aussi suppléante au Service de référence. Ces heures passées auprès du public lui font découvrir le plaisir de le servir et celui de retrouver les grands répertoires qu'elle a appris à connaître aux cours de bibliothéconomie. Elle remarque également le bon équilibre de la collection constituée jadis par les Sulpiciens et que la province de Québec leur a achetée quelques années auparavant. La collection est riche et intéressante, son choix est fait : elle fera carrière à la Bibliothèque Saint-Sulpice, laquelle deviendra, en 1967, la Bibliothèque nationale du Québec.

En 1954, elle est désignée pour travailler au Département des périodiques et des publications officielles. C'est dans ce secteur qu'elle exerce sa profession le plus longtemps, sauf de 1967 à 1970 où elle fait de la référence à la section des monographies. Elle revient à son département préféré en 1970, lequel avait été déménagé à l'annexe Aegidius-Fauteux en 1966, et elle le dirigera jusqu'en 1979, année de son départ.

Ce qui fait la force d'Yvette Trépanier, c'est sa connaissance profonde des collections. Ce sont les questions des usagers qui lui font comprendre que, pour être efficace, elle doit connaître à fond les ressources de son département. Elle organise toutes les activités de sa vie en fonction de son service. Elle se fait un devoir de lire quotidiennement les journaux jusqu'au moindre entrefilet. Elle ne doit rien ignorer de l'actualité, ne ja-



Mlle Yvette Trépanier

mais être prise au dépourvu. Elle note sur fiches bibliographiques les articles susceptibles d'être demandés.

Lorsqu'arrivent les nouveautés, elle les examine relève les articles intéressants. Paraît-il un périodique nouveau, elle le parcourt afin d'en connaître le contenu.

Elle veille également à ce que la salle de travail soit pourvue des ouvrages de référence indispensables. Elle étudie leur classement. Sans tout savoir, elle sait très bien que le bibliothécaire doit pouvoir se retrouver dans toute cette masse d'imprimés. Le public est exigeant : il veut des renseignements et des textes sur les sujets les plus divers.

Accueillante, elle oriente ses lecteurs, leur donne des conseils sur la façon d'utiliser les répertoires pour ainsi consulter les documents. Étudiants, professeurs, journalistes, auteurs, historiens font appel à ses nombreuses connaissances. Grâce à ses renseignements, elle aide à l'accomplissement de travaux de recherche : thèses, publication de monographies, émissions radiophoniques.

À titre d'exemples, nous énumérons quelques sujets pour lesquels elle a dû faire des recherches poussées :

- Historique des prix littéraires québécois.
- Le théâtre à Montréal.
- Le roman canadien de langue française de 1860 à 1958 : recherche d'un esprit romanesque.
- Le théâtre canadien d'expression française : répertoire analytique des origines à nos jours.
- Écrivains de romans féminins de 1960 à nos jours.
- Robert Charbonneau.
- Robert de Roquebrune.
- Robert Élie.
- Paul Morin.
- Alfred Garneau.
- Louis Hémon.
- Albert Dreux.
- Jean-Aubert Loranger.
- Berthelot Brunet.
- Hubert Aquin.
- André Langevin.
- Borduas.
- Les chemins de fer.
- Le Ouimetoscope.
- Le Club Saint-Denis.
- Les Ultramontains.
- Les Patriotes de 1837-1938.
- Les institutions de charité.
- Sources documentaires sur Terrebonne.
- Dictionnaire sur les musiciens (en préparation).

Elle prend soin également de répondre judicieusement au courrier venu tant du pays que de l'étranger :



UN STAGE DE MAÎTRISE EN INFORMATIQUE À LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC

témoin les nombreuses lettres d'appréciation laissées dans les dossiers.

Le personnel a en elle la plus grande confiance. Elle sait le motiver au travail, assigner à chacun sa tâche, le faire participer à ses recherches, le rendre attentif aux lecteurs. Tous sont unanimes à reconnaître la gentillesse et l'empressement de ses employés. Quoi de plus éloquent que ce témoignage de l'un d'entre eux: « *J'ai beaucoup appris de M^{me} Trépanier* ».

Il y a aussi les stagiaires qui lui sont reconnaissants. Après leur avoir expliqué l'organisation des salles et des magasins, elle leur propose quelques sujets sur lesquels ils doivent trouver de la documentation. Puis, vient le moment de la critique où ils exposent leur cheminement: « *ces stages sont pratiques et intéressants* », disent-ils.

Se sentant fatiguée depuis quelque temps, elle a décidé de prendre une retraite anticipée. Elle craignait de ne pouvoir donner le rendement auquel on était habitué. Elle envisage maintenant des voyages, des lectures personnelles et quelques autres passe-temps.

Yvette Trépanier a quitté son travail en toute sérénité. Que sa retraite lui soit paisible, elle a bien accompli sa mission. Elle laisse à ses collègues le souvenir de la bibliothécaire type, soucieuse de bien servir et de contribuer à la bonne réputation de la bibliothèque. ■

Ruth Tétrault
Service des acquisitions

La Bibliothèque nationale du Québec accueillait, en 1979, un étudiant de deuxième cycle universitaire pour un stage en vue de l'obtention du grade de Maître ès sciences (M.Sc.).

Voici un extrait du rapport intitulé *Systèmes de gestion de fichiers d'autorité et de dépistage en ligne pour la Bibliothèque nationale du Québec*:

*Présentation*¹, montrant un bref aperçu des travaux réalisés au cours de ce stage.

Introduction

En novembre de l'année 1978, la **Bibliothèque nationale du Québec** décidait d'adresser au Département d'informatique et de recherche opérationnelle de l'**université de Montréal**, une demande de service d'un étudiant pour un stage de maîtrise relatif à la conception de systèmes de gestion de fichiers d'autorité et de dépistage en ligne pour la **Bibliothèque nationale du Québec**.

Cette demande précisait entre autres que ce stage devrait se faire durant la période allant de juin 1979 à décembre 1979 et qu'il consisterait, à partir des besoins exprimés par les Services de traitement de la **Bibliothèque nationale du Québec**, des besoins de traitement avec les systèmes existants, des besoins de communication directe avec des réseaux de bibliothèques et des besoins de dépistage pour ses Services à la clientèle, à réaliser l'analyse préliminaire, l'analyse fonctionnelle et l'analyse organique des systèmes de gestion de fichiers d'autorité et de dépistage en ligne envisagés.

De plus, cette demande prévoyait que les systèmes pourraient être mis en exploitation sur l'ordinateur UNIVAC 1100/82 du **Bureau central de l'informatique du ministère des Communications du Québec**, en uti-

lisant éventuellement le système de gestion de banque de données DMS-1100.

Cette demande de stage fut acceptée par l'université de Montréal dès janvier 1979. Le stage débutait donc, tel que prévu, au début de juin 1979. Ce rapport présente les travaux effectués durant ce stage et les résultats obtenus.

Résumé des travaux

La conception de systèmes de gestion de fichiers d'autorité et de dépistage en ligne sur les données bibliographiques de la **Bibliothèque nationale du Québec** est une opération d'envergure. Ce projet, planifié par la **Bibliothèque nationale du Québec** depuis quelque temps déjà, s'est concrétisé en majeure partie au cours de ce stage.

Déjà, quelques travaux antérieurs au stage, effectués par un groupe de travail inter-coordination de la **Bibliothèque nationale du Québec**², avaient permis de cerner plus précisément le contexte dans lequel devait se dérouler le stage. C'est dans ce contexte que le 4 juin 1979 débutait l'analyse préliminaire en vue de la conception des deux nouveaux systèmes.

Cette première étape devait s'échelonner sur trois mois. Il y eut d'abord, selon le plan de travail

1. *Systèmes de gestion de fichiers d'autorité et de dépistage en ligne pour la Bibliothèque nationale du Québec: Présentation*, par Marcel Beauchamp, Département d'informatique et de recherche opérationnelle, Faculté des arts et des sciences, Université de Montréal, rapport de stage présenté à la Faculté des études supérieures en vue de l'obtention du grade de Maître es sciences (M. Sc.), octobre 1979.

2. Rapport du groupe de travail sur le fichier d'autorité: Phase I (1979), *Sur la nécessité d'un fichier d'autorité automatisé*, ministère des Affaires culturelles, Bibliothèque nationale du Québec, Montréal. Document inédit.

établi, une prise de connaissance plus approfondie du dossier par une étude de la documentation disponible. Une publication ensuite, donnant les comptes rendus de deux séminaires sur des systèmes de fichiers d'autorité, devait faire l'objet d'une analyse plus approfondie : « *What's in a name? : control of catalogue records through automated authority files* »³. Par la suite, les Services de traitement de la **Bibliothèque nationale du Québec** furent mis à contribution pour l'analyse et la description des opérations manuelles de traitement de la documentation menant à la création de dossiers d'autorité. Il y eut en même temps analyse et description des besoins des Services de traitement et des Services à la clientèle quant au dépistage en ligne sur les données bibliographiques et d'autorité de la **Bibliothèque nationale du Québec**.

Ces premières études devaient conduire à la description des caractéristiques requises pour les nouveaux systèmes de gestion de fichiers d'autorité et de dépistage en ligne et à l'analyse des systèmes disponibles sur le marché susceptibles de répondre aux besoins de la **Bibliothèque nationale du Québec**. Pour supporter les systèmes étudiés, l'utilisation des services d'une entreprise privée a été étudiée sur le même pied que l'utilisation des services d'un organisme gouvernemental. Plus particulièrement, les systèmes CATSS et REFCATSS de l'**University of Toronto Library Automation Systems** et le système intégré DOBIS/CAN de la **Bibliothèque nationale du Canada** ont été étudiés en détail, ce qui a donné lieu à des déplacements du stagiaire à Toronto et à Ottawa.

Finalement, les travaux de l'étape d'analyse préliminaire devaient se concrétiser dans un premier rapport exposant le projet et recommandant le choix d'une des options de système étudiées⁴. [...]

Cette recommandation devait évidemment être approuvée avant la poursuite des travaux. Le rapport d'analyse préliminaire fut donc soumis sous forme de document de travail, d'abord au responsable du stage à la **Bibliothèque nationale du Québec**⁵, puis aux principales personnes intéressées de cet organisme dont le conservateur en chef, le conservateur adjoint et les coordonnateurs des services publics, des services techniques et des collections spéciales. L'option proposée fut reconnue comme conforme aux exigences et intentions de la Bibliothèque et la poursuite des travaux fut autorisée. Comme le **Bureau central de l'informatique du ministère des Communications** était engagé directement dans ce projet, le rapport fut aussi soumis au responsable du stage dans cet organisme⁶.

La seconde étape des travaux, une analyse fonctionnelle, s'échelonna sur deux mois. En effet, pour donner suite aux conclusions et recommandations du rapport d'analyse préliminaire à l'effet que la **Bibliothèque nationale du Québec** acquière un système déjà existant, il est apparu nécessaire de réviser la suite du calendrier. En accord avec les personnes responsables de la Bibliothèque nationale et du Département d'informatique et de recherche opérationnelle de l'**université de Montréal**⁷, il a donc été convenu de poursuivre et de terminer les travaux du stage par une étape d'analyse fonctionnelle du système retenu : DOBIS/CAN.

C'est ainsi qu'une nouvelle rencontre eut lieu à Ottawa avec le personnel du projet DOBIS de la Direction de la recherche et de la planification de la **Bibliothèque nationale du Canada**. Le système DOBIS/CAN fut alors analysé et décrit beaucoup plus en profondeur dans un second rapport. [...]

Conclusion

Les rapports d'analyse préliminaire et d'analyse fonctionnelle préparés durant ce stage pour la **Bibliothèque nationale du Québec** constituent, pour cet organisme gouvernemental québécois, des outils de premier ordre en vue de l'application concrète de son projet.

Plusieurs conséquences de ce projet ont d'ailleurs été soulignées dans le rapport d'analyse préliminaire, dont le besoin de certaines études organisationnelles et de normalisation. Le second rapport a par la suite été préparé en vue d'éclairer le mieux possible les actions à prendre durant ces études.

Il reste donc à la **Bibliothèque nationale du Québec** le soin de compléter les démarches entreprises.

Dans un esprit de continuité avec les travaux déjà entrepris, un groupe de travail a été formé en novembre 1979 afin d'étudier l'organisation, la mise en place et le fonctionnement d'un système de fichier d'autorité automatisé incluant le dépistage en ligne à la Bibliothèque nationale du Québec. Ce groupe doit déposer son rapport à l'été 1980. ■

Marcel Beauchamp

3. *What's in a name? : control of catalogue records through automated authority files*. Proceedings of the workshops sponsored by National Library of Canada, Canadian Library Association, Office of Library Coordination, Council of Ontario Universities, University of Toronto Library Automation Systems, Ottawa, December 8-9, 1977; Vancouver, May 25-26, 1978.
4. La recommandation est à l'effet que la Bibliothèque nationale du Québec acquière DOBIS/CAN, version canadienne du système DOBIS, l'ajuste à ses besoins et l'utilise pour gérer ses fichiers bibliographiques et d'autorité et pour effectuer son dépistage en ligne.
5. Le coordonnateur de l'informatique, madame Anastassia Khouri-Saint-Pierre.
6. Le directeur du développement informatique, monsieur Gérard Thivierge.
7. Monsieur Paul Bratley, M.A., professeur titulaire, Département d'informatique et de recherche opérationnelle.

Un fichier MARC québécois pour publications en série

Dans un article paru dans le volume 11, numéro 1, de mars 1977, de la présente publication et intitulé *Le fichier MARC québécois*, la Bibliothèque nationale du Québec annonçait qu'elle était dorénavant en mesure d'offrir le fichier MARC québécois. Ce fichier, sur support ordinaire, comprenait alors les données courantes de la Bibliothèque nationale du Québec² depuis janvier 1976.

Jusqu'au début de l'année 1979, le fichier MARC québécois a été mis à jour régulièrement, sur une base bimensuelle, autant pour les monographies que pour les publications en

série, mais sous un seul et même format destiné normalement aux monographies.

Toutefois, depuis janvier 1979, le fichier MARC québécois présente les notices de publications en série selon le format de communication du MARC canadien pour les publications en série³, en plus de continuer à présenter les notices de monographies dans le format qui leur est propre.

Pour s'abonner à ce fichier ou pour tous renseignements, on peut s'adresser directement à la Coordina-

tion de l'informatique de la Bibliothèque nationale du Québec. ■

1. Machine Readable Cataloging.
2. *Bibliographie du Québec* (1968-), Montréal. Ministère des Affaires culturelles. Bibliothèque nationale du Québec.
3. Bibliothèque nationale du Canada. Direction de la recherche et de la planification. Bureau du MARC canadien. *Format de communication du MARC canadien : publications en série*. Ottawa, 1974.

Ghislain Gagné, sculpteur sur bois

Un vernissage a eu lieu, à la salle d'exposition de la Bibliothèque nationale du Québec en décembre dernier, à l'occasion de la présentation des oeuvres de Ghislain Gagné, sculpteur sur bois.

L'artiste, originaire du Lac-Saint-Jean, habite maintenant Château-guay. Il n'a pas cessé d'être en contact avec la nature et d'entretenir avec elle un dialogue fécond. Ses travaux en témoignent éloquentement.

Tour à tour draveur, chasseur et trappeur, Ghislain Gagné, autodidacte, a patiemment assimilé les techniques de son art pour les mettre au service de son imagination et de sa sensibilité. Sa première forme d'expression plastique a été la peinture, mais depuis six ans, c'est l'oeuvre tridimensionnelle qui lui permet, grâce à ses mains habiles, de faire revivre les merveilleux souvenirs de sa forêt.

Les oeuvres font ressortir ses thèmes qui évoquent des scènes de vie

rude mais chargée de la poésie d'un passé encore récent : *le Halage*, *le Portage indien*, *l'Érablière antique*, etc.

La nature québécoise est une source d'inspiration pour l'artiste. Parfois, des détails se détachent littéralement du fond pour former des ajours audacieux qui surprennent et retiennent l'oeil des spectateurs sur ses compositions.

Ghislain Gagné respecte la matière qu'il choisit avec soin. Lorsque les dimensions d'une scène exigent la juxtaposition de pièces, il agence celles-ci de manière à marier les veines du bois. Enfin, ses sculptures s'enveloppent d'une chaude patine que leur confère la finition à la cire appliquée sur la blondeur du matériau. ■



Le Halage